

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, mardi 2 avril 2019 à 19H00

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Est absent :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. **LÉGISLATION**
 - 4.1 Récupération de la Société de développement de Saint-Honoré-de-Shenley
 - 4.2 Adoption du règlement 176-2019
 - 4.3 Adoption de la politique de prévention du harcèlement
 - 4.4 Retrait de droit de gravier et de passage de la Municipalité
 - 4.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement
5. **FINANCES**
 - 5.1 Compte pour approbation
 - 5.2 Modification à la résolution 2019-01-08
6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
 - 6.1 Achat de casiers pour la caserne du service d'incendie
 - 6.2 Achat de cylindres d'airs usagé pour le service des incendies
 - 6.3 Offre de service des Serres Saint-Honoré pour l'entretien des espaces verts de la Municipalité – saison estivale 2019
 - 6.4 Autorisation de signature pour l'entente avec le Ministère des Transports – projet de réfection de la route 269
 - 6.5 Adjudication pour l'achat du matériel de chasse-neige

7. PERSONNEL

7.1 Offre de Service de PME Partenaire

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande de la fabrique pour réparation de l'asphalte de l'église

8.2 Demande de la fabrique pour le balayage du stationnement de l'église

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

11.1 Mandat à la firme Aquabec pour investiguer la citerne

12. Période de questions

13. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-04-97

Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2019-04-98

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars 2019 et de la séance d'ajournement du 19 mars 2019.

4. LÉGISLATION

4.1 RÉCUPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

2019-04-99

Considérant que la Société de développement de Saint-Honoré-de-Shenley n'a plus de bénévoles pour l'administrer ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire récupérer la Société de développement afin de laisser l'organisme en fonction ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à récupérer la Société de développement de Saint-Honoré-de-Shenley.

4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 176-2019

2019-04-100

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 mars 2019 ;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du conseil tenue le 19 mars 2019 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 176-2019 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement numéro 176-2019 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

4.3 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

2019-04-101

Considérant que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

Considérant que la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

Considérant qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail ;

Considérant que le directeur général a déposé au conseil un modèle de politique de prévention du harcèlement fourni par la CNESST et adapté à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

4.4 RETRAIT DE DROIT DE GRAVIER ET DE PASSAGE DE LA MUNICIPALITÉ

2019-04-102

Considérant qu'un acte de vente de terrain datant du 9 avril 1919 fait état d'un droit de gravier et de passage en faveur de la Municipalité du Canton de Shenley, incorporé aujourd'hui à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant que ces droits n'ont pas été utilisés par la Municipalité depuis plus de trente ans et qu'il n'y a plus de pic de gravier sur ce terrain ;

Considérant que malgré l'absence de toute activité de la Municipalité sur ce terrain, ces droits ne sont pas radiés au registre foncier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil décrète et déclare que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley n'a plus aucun intérêt envers ce droit.

4.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Shawn Marier donne un avis de motion qu'un règlement d'emprunt portant le numéro 177-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 283 014 \$ pour l'achat d'un camion dix roues avec installation d'équipement à neige sera adoptée à une date ultérieure.

Monsieur Shawn Marier dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

5. FINANCES

5.1 COMPTE POUR APPROBATION

2019-04-103

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois de mars 2019 au montant de 177 532,97 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 83 709,32 \$, les comptes à payer représentent 67 497,09 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 26 326,56 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2019 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2019-04-103.

Serge Vallée, D. G. et Sec.-Trés.

5.2 SOUTIEN FINANCIER POUR DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET D'AFFAIRE SUR LE TERRITOIR DE LA MUNICIPALITÉ

2019-04-104

Considérant que des entrepreneurs ont approché le maire pour lui présenter un projet d'affaire pour la mise sur pied d'une nouvelle quincaillerie et que les informations ont été transmises aux élu(e)s du conseil ;

Considérant que l'un des objectifs des entrepreneurs est l'acquisition d'un bâtiment situé dans la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant que les entrepreneurs demandent un support financier à la Municipalité afin de les soutenir dans leur projet d'acquisition ;

Considérant que le conseil est en accord avec le projet des entrepreneurs, car celui-ci permettrait à la Municipalité de conserver une quincaillerie sur le territoire ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil propose un support financier de 3 500 \$ par année pour une période de 5 ans ;

Que le conseil propose que la Municipalité effectue un remboursement des droits de mutation évalué à 18 900 \$;

Qu'une aide financière d'un montant de 10 000 \$ serait disponible à la deuxième année d'exploitation à la demande du propriétaire.

La présente résolution abroge la résolution

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1 ACHAT DE CASIERS POUR LA CASERNE DU SERVICE D'INCENDIE

2019-04-105

Considérant que le service d'incendie a besoin de casiers pour la caserne ;

Considérant que le directeur du service d'incendie recommande l'achat de 18 casiers au montant de 3 336 \$ plus taxes ;

Considérant que l'achat sera financé par le fonds d'investissement ;

En conséquence il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat des casiers pour un montant de 3 336 \$ plus taxes.

6.2 ACHAT DE CYLINDRES D'AIRS USAGÉS POUR LE SERVICE DES INCENDIES

2019-04-106

Considérant que le service d'incendie a besoin de cylindres d'air en carbone usagé pour leurs opérations ;

Considérant que le directeur du service d'incendie recommande l'achat de 4 cylindres au montant de 1 960 \$ plus taxes ;

Considérant que l'achat sera financé par le fonds d'opération ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de 4 cylindres d'aire en carbone usagé pour un montant de 1 960 \$ plus taxes.

6.3 OFFRE DE SERVICE DES SERRES SAINT-HONORÉ POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA MUNICIPALITÉ – SAISON ESTIVALE 2019

2019-04-107 **Considérant** l'offre de service fait par les Serres St-Honoré à la Municipalité ;

Considérant que le montant proposé par les Serres St-Honoré est de 22,25 \$ de l'heure ;

Considérant que la Municipalité a un budget de 5 000 \$ pour la saison estivale 2019, mais que certains travaux devront être discutés ;

Considérant que la firme les Serres St-Honoré s'occupe du payement de la Municipalité depuis quelques années et que celle-ci est satisfaite ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service déposé par les Serres St-Honoré.

6.4 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE 269

2019-04-108 **Considérant** les travaux de réfection qui seront faits sur la route 269 (rue Principale) entre les rues Mercier et Lachance ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley effectuera les travaux en collaboration avec le Ministère des Transports du Québec et que chaque partie assumera sa part de coût du projet ;

Considérant que la Municipalité, par l'entremise du maire et du directeur général, doit signer un protocole d'entente avec le Ministère des Transports après que les deux parties se soient entendues sur les travaux à réaliser ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente entre le Ministère

des Transports du Québec et la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour la réalisation des travaux de réfection qui seront faits sur la route 269 (rue Principale) entre les rues Mercier et Lachance.

6.5 ADJUDICATION POUR L'ACHAT DU MATÉRIEL DE CHASSE-NEIGE

2019-04-109

Considérant que le responsable des travaux publics a été mandaté pour effectuer un appel d'offres au nom de la Municipalité pour des accessoires de chasse-neige ;

Considérant que l'appel d'offres a été fait dans le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et que deux soumissionnaires ont répondu à cet appel d'offres ;

Considérant que le directeur général a procédé à l'ouverture des enveloppes de soumission et que le responsable des travaux publics a vérifié la conformité des documents déposés ;

Considérant que le responsable des travaux publics recommande la soumission la plus basse pour un montant de 97 990,00 \$ plus taxes présenté par la firme Groupe Déziel ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la soumission de la firme Groupe Déziel pour l'achat d'équipements de chasse-neige au montant de 97 990,00 \$ plus taxes ;

Que l'achat est conditionnel à l'obtention d'un règlement d'emprunt par la Municipalité et ne peut démarrer que lorsque la Municipalité obtiendra une réponse du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents au mandat.

7. PERSONNEL

7.1. OFFRE DE SERVICE DE PME PARTENAIRE

2019-04-110

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est à la recherche d'un employé pour les travaux publics, mais que la pénurie de main-d'œuvre nuit à ce processus ;

Considérant que la Municipalité bénéficierait du support d'une firme de recrutement de personnel ;

Considérant que la firme PME Partenaire offre ce type de service et connaît bien les besoins de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme PME Partenaire pour accompagner la Municipalité dans son processus de recrutement d'un employé pour les travaux publics.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. DEMANDE DE LA FABRIQUE POUR RÉPARATION DE L'ASPHALTE DE L'ÉGLISE

2019-04-111 **Considérant** la demande de la Fabrique pour la réparation de l'asphalte de l'église ;

Considérant que la Municipalité effectue ces réparations depuis plusieurs années déjà ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte que la Municipalité effectue les travaux de réparation demandés par la Fabrique de Saint-Honoré.

8.2. DEMANDE DE LA FABRIQUE POUR LE BALAYAGE DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

2019-04-112 **Considérant** la demande de la Fabrique pour le balayage du stationnement de l'église ;

Considérant que la Municipalité effectue cette corvée depuis plusieurs années déjà ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte que la Municipalité effectue le balayage du stationnement de l'église demandé par la Fabrique de Saint-Honoré.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de mars 2019

11. AUTRES SUJETS

11.1 MANDAT À LA FIRME AQUABEC POUR INVESTIGUER LA CITERNE

2019-04-113 **Considérant** que des fuites d'eau ont été constatées sur la citerne d'eau potable de la Municipalité ;

Considérant que le conseil veut avoir un rapport complet de la situation ;

Considérant que la firme Aquabec, bâtisseur de la citerne, a offert ses services d'investigation à la Municipalité pour un montant de 6 630 \$ plus taxes ;

Considérant que la firme Aquabec pourrait proposer, dans un même temps, des solutions pour la réparation de la citerne ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de la firme Aquabec pour investiguer les fuites d'eau et proposer des solutions pour la réparation et ce, pour un montant de 6 630 \$ plus taxes.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2019-04-114

Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée

Il est 22h10.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.